

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-048-2024-01

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

	IDF-2024-01-19-00008 - Arrêté n° DOS 20)23/1754 portant autorisation de	
	fonctionnement du laboratoire de biologie	e médicale multi-sites «	
	CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de	Quarante Sous à	
	AUBERGENVILLE (78410) (11 pages)		Page 3
	IDF-2024-01-16-00007 - Arrêté n° DOS 20)23/836 portant autorisation de	
	fonctionnement du laboratoire de biologie	e médicale « Laboratoire du	
	Centre Cardiologique du Nord » sis 32 ave	nue des Moulins Gémeaux ?? à	
	Saint-Denis (93200) (4 pages)		Page 15
	IDF-2024-01-22-00010 - Arrêté n° DOS 20	024 / 080 portant autorisation de	
	fonctionnement du laboratoire de biologie	e médicale multi-sites «	
	ASTRABIO » sis 181, rue de Crimée à PARIS	(75019) (4 pages)	Page 20
	IDF-2024-01-22-00009 - Arrêté n° DOS 20	024 / 164 portant autorisation de	
	fonctionnement du laboratoire de biologie	e médicale multi-sites « LABO XV	
	» sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015)	(3 pages)	Page 25
D	irection régionale et interdépartementale d	de l'alimentation, de l'agriculture	
et	t de la forêt d'Ile de France / Service Régior	nal d'Economie Agricole	
	IDF-2024-01-23-00001 - Arrêté préfectoral	portant autorisation au titre de	
	l'article L. 333-3 du code rural et de la pêc	he maritime de prise de contrôle	
	de la société ARTEMIS DOMAINES (2 pages	s)	Page 29

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-19-00008

Arrêté n° DOS 2023/1754 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)



Égalité Fraternité



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2023/1754

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26. rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ILE-DE-FRANCE

- **VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou règlementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux;
- Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- L'arrêté n° DOS-2022/4980 du 23 décembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST ».

CONSIDERANT Les demandes reçues en date des 6 mars et 21 décembre 2023, complétées définitivement en date du 3 janvier 2024 de Monsieur Antoine KERJEAN, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST », sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis Centre commercial des Trois Fontaines - Niveau 2 - à CERGY (95000) et l'ouverture concomitante du site sis 4. Grand Place du Général de Gaulle à CERGY (95000) :
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 24, place Racine à POISSY (78300) et l'ouverture concomitante du site sis 222, Avenue Paul Raoult à LES MUREAUX (78130);
- L'arrêt de l'activité de biochimie sur le site sis 46, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78000);

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Roselyne DANARD au sein de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession de son action au profit de Monsieur Antoine KERJEAN;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Anne-Sophie BIRR au sein de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession de son action au profit de Monsieur Antoine KERJEAN;
- L'agrément de Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- L'agrément de Madame Marie-Hélène BOUTILLIER en qualité de nouvelle associée de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- L'agrément de Monsieur George GUILLIN en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit :
- L'agrément de Madame Delphine MARQUE en qualité de nouvelle associée de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit;
- L'agrément de Monsieur Éric BERTHEMY en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Yanis BOUAMRA en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 18 octobre 2022, portant acte de l'agrément de Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 9 décembre 2022, portant acte de la fermeture du site pré et postanalytique sis Centre commercial des Trois Fontaines - Niveau 2 - à CERGY (95000) et l'ouverture concomitante du site sis 4. Grand Place du Général de Gaulle à CERGY (95000);

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 27 février 2023, portant acte de :

- L'agrément de Madame Marie-Hélène BOUTILLIER en qualité de nouvelle associée de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- L'agrément de Monsieur George GUILLIN en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 10 mars 2023, portant acte de la fermeture du site pré et postanalytique sis 24, place Racine à POISSY (78300) et l'ouverture concomitante du site sis 222, Avenue Paul Raoult à LES MUREAUX (78130);

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 12 octobre 2023, portant acte de l'agrément de Madame Delphine MARQUE en qualité de nouvelle associée de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 19 décembre 2023, portant acte de :

- L'agrément de Monsieur Éric BERTHEMY en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit;
- L'agrément de Monsieur Yanis BOUAMRA en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit;

CONSIDERANT Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE en date du 23 septembre 2022, à compter du 18 octobre 2022 ;

CONSIDERANT Le contrat à durée indéterminé à temps partiel conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Madame Marie-Hélène BOUTILLIER en date du 22 janvier 2023, à compter du 1er avril 2023 ;

CONSIDERANT Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical à temps partiel conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Monsieur George GUILLIN en date du 12 janvier 2023, à compter du 16 janvier 2023 ;

CONSIDERANT Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical à temps partiel conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Madame Delphine MARQUE en date du 22 septembre 2023, à compter du 1er novembre 2023 ;

CONSIDERANT Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical à temps partiel conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Monsieur Éric BERTHEMY en date du 4 décembre 2023, à compter du 2 janvier 2024 ;

CONSIDERANT Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical à temps plein conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Monsieur Yanis BOUAMRA en date du 13 décembre 2023, à compter du 1er janvier 2024 ;

CONSIDERANT La copie du diplôme de Docteur en pharmacie et les certificats d'études spéciaux de diagnostic biologique parasitaire et d'immunologie générale délivrés à Madame Marie-Hélène BOUTILLIER, qui remplit les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions de l'article L.6213-2 du code de la santé publique, l'autorisation préfectorale lui permettant d'exercer les fonctions de directeur-adjoint d'un laboratoire de biologie médicale en date du 2 aout 1984, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 1er avril 2023;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur George GUILLIN, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 16 janvier 2023 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Éric BERTHEMY ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Yanis BOUAMRA;

CONSIDERANT Les ordres de mouvement de cession d'une action de respectivement Mesdames Roselyne DANARD et Anne-Sophie BIRR au profit Monsieur Antoine KERJEAN;

CONSIDERANT Les ordres de mouvement de cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN au profit respectivement de Mesdames Marie-Hélène BOUTILLIER, Delphine MARQUE et Messieurs Pierre-Emmanuel MARQUE, George GUILLIN, Éric BERTHEMY et Yanis BOUAMRA;

CONSIDERANT La copie du bail commercial conclu entre la société « HAMMERSON » (le bailleur) et la société « CERBALLIANCE IDF OUEST » (le preneur), relatif aux locaux sis 4, Grand Place du Général de Gaulle à CERGY (95000), conclu le 19 mars 2022 ;

CONSIDERANT La copie du bail commercial conclu entre la société « SCI PLAINE DE VERSAILLES » (le bailleur) et la société « CERBALLIANCE IDF OUEST » (le preneur), relatif aux locaux sis 222, Avenue Paul Raoult à LES MUREAUX (78130), conclu le 22 mars 2022, à compter du 1er mars 2022;

CONSIDERANT Les plans, la description, la liste des équipements et du matériel des locaux sis 4, Grand Place du Général de Gaulle à CERGY (95000);

CONSIDERANT Les plans, la description, la liste des équipements et du matériel des locaux sis 222, Avenue Paul Raoult à LES MUREAUX (78130) ;

CONSIDERANT La liste des cent-un techniciens de laboratoire médicale de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » :

ARRÊTE

ARTICLE 1er: Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » dont le siège social est situé 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) codirigé par Monsieur Antoine KERJEAN, Madame Nabila BELHOUACHI et Monsieur Jean-Baptiste CAMPERGUE, biologistes coresponsables, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF OUEST » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 166 3, est autorisé à fonctionner sur les trente-huit sites listés ci-dessous :

 Le site AUBERGENVILLE, siège social et site principal, Centre Hospitalier Privé du Montgardé 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, spermiologie diagnostique), Microbiologie (examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 100 2

Le site PLAISIR
 Centre commercial « Grand Plaisir » à PLAISIR (78370)
 Ouvert au public
 Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6

Le site DEUIL-LA-BARRE
 place de la Nation à DEUIL-LA-BARRE (95170)
 Ouvert au public
 Site pré et post-analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 551 8

 Le site POISSY jusqu'au 15 janvier 2024 24, place Racine à POISSY (78300) Ouvert au public Site pré et post-analytique N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6

-

Le site LES MUREAUX à compter du 16 janvier 2024 222, Avenue Paul Raoult à LES MUREAUX (78130) Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6

5. Le site SARTROUVILLE 1

10 avenue Georges Clémenceau à SARTROUVILLE (78500)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4

6. Le site SARTROUVILLE 2

72 avenue Jean Jaurès à SARTROUVILLE (78500)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2

7. Le site ACHERES

26 avenue de Stalingrad à ACHERES (78260)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0

8. Le site POISSY

43 boulevard Gambetta à POISSY (78300)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7

9. Le site NOISY-LE-ROI

Centre commercial, rue André Lebourblanc à NOISY-LE-ROI (78590)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7

10. Le site SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES

2 bis rue de la République à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES (78470)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 115 0

11. Le site LE MESNIL-SAINT-DENIS

1, rue Raymond Berrurier à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 116 8

12. Le site VILLEPREUX

9 rue Henri Dunant à VILLEPREUX (78450)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5

13. Le site MANTES-LA-JOLIE

4, rue Pierre de Ronsard à MANTES-LA-JOLIE (78200)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8

14. Le site SARTROUVILLE 3

174, avenue Maurice Berteaux à SARTROUVILLE (78500)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6

15. Le site MAULE

1 place Henri Dunant à MAULE (78580)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4

16. Le site LIMAY

1 rue du Maréchal Foch à LIMAY (78520)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1

17. Le site ARGENTEUIL

3 place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 985 9

18. Le site ENGHIEN-LES-BAINS

6 place Foch à ENGHIEN-LES-BAINS (95880)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 986 7

19. Le site LE CHESNAY

Résidence Tuilerie - 3 square Castiglione - à LE CHESNAY (78150)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 229 9

20. Le site VAUREAL

Place de la Bussie à VAUREAL (95490)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 659 1

21. Le site CERGY

Place des Touleuses à CERGY (95000)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 662 5

22. Le site JOUY-LE-MOUTIER

89 avenue des Bruzacques à JOUY-LE-MOUTIER (95280)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 665 8

23. Le site CERGY

30 boulevard de l'Evasion à CERGY LE HAUT (95000)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 670 8

24. Le site DEUIL-LA-BARRE

Place des Victimes du V2 à DEUIL-LA-BARRE (95170)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 676 5

25. Le site POISSY au sein de l'établissement de santé privé SAINT-LOUIS (Groupe ELSAN)

1, rue Basset à POISSY (78300)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 228 1

26. Le site MARLY-LE-ROI

Rue de Titreville à MARLY-LE-ROI (78160)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 230 7

27. Le site DEUIL-LA-BARRE

1 rue d'Ormesson à DEUIL-LA-BARRE (95170)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 673 2

Le site TRAPPES au sein de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien (Groupe RAMSAY SANTE)

Avenue Castiglione Del Lago à TRAPPES (78190)

Ouvert au public, pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse, examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 770 2

29. Le site SAINT-CHRISTOPHE

19 avenue Mondetour à CERGY (95000)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 928 9

30. Le site LES TROIS FONTAINES jusqu'au 15 janvier 2024

Centre commercial des Trois Fontaines - Niveau 2 - à CERGY (95000)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 929 7

30. Le site LES TROIS FONTAINES à compter du 16 janvier 2024

4 Grand Place du Général de Gaulle à CERGY (95000)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 929 7

31. Le site JOUY EN JOSAS

4 Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0

32. Le site BEYNES

Centre Commercial de le Petite Mauldre à BEYNES (78650)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 097 0

33. Le site MANTES-LA-JOLIE

51, rue d'Alsace à MANTES-LA-JOLIE (78200)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 098 8

34. Le site MANTES-LA-JOLIE

10-12, avenue du Président Roosevelt à MANTES-LA-JOLIE (78200)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 099 6

35. Le site FRENEUSE

2 bis, rue Charles de Gaulle à FRENEUSE (78840)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 153 1

36. Le site VERNON

1 bis, rue du Soleil à VERNON (27200)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

Prend en charge uniquement les urgences les après-midis

N° FINESS ET en catégorie 611 : 27 002 594 3

37. Le site VERSAILLES

46, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78000)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 218 2

38. Le site VERSAILLES

27 bis, rue de Noailles à VERSAILLES (78000)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 219 0

La liste des **quarante-deux** biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST », est la suivante :

- 1. Monsieur Antoine KERJEAN, médecin, biologiste coresponsable, Président,
- 2. Madame Nabila BELHOUACHI, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur Général,
- 3. Monsieur Jean-Baptiste CAMPERGUE, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur Général,

- 4. Monsieur Pierre BERTEAU, médecin, biologiste médical et associé
- 5. Monsieur Yassine BOUTRAD, pharmacien, biologiste médical et associé
- 6. Monsieur Guy BRIN, pharmacien, biologiste médical et associé
- 7. Monsieur Olivier DELAMARE, pharmacien, biologiste médical et associé
- 8. Madame Catherine DENIS, pharmacien, biologiste médical et associée
- 9. Madame Isabel DESHAYES, médecin, biologiste médical et associée
- 10. Monsieur Alban DORE, pharmacien, biologiste médical et associé
- 11. Monsieur Frédéric DUMAS, médecin, biologiste médical et associé
- 12. Madame Valérie DUMAS, pharmacien, biologiste médical et associée
- 13. Monsieur Bernard GRANIER, pharmacien, biologiste médical et associé
- 14. Madame Joëlle KHEDER CHAH (HANNA), médecin, biologiste médical et associée
- 15. Monsieur Manuel LANZENBERG, pharmacien, biologiste médical et associé
- 16. Monsieur Yvan MLYNARZ, pharmacien, biologiste médical et associé
- 17. Madame Caroline SANCHEZ, médecin, biologiste médical et associée
- 18. Madame Bénédicte STRAUB, médecin, biologiste médical et associée
- 19. Monsieur Hervé LUITAUD, pharmacien, biologiste médical et associé
- 20. Madame Aline BICHON, pharmacien, biologiste médical et associée
- 21. Monsieur Thierry FREMION, pharmacien, biologiste médical et associé
- 22. Madame Françoise FRANCON, pharmacien, biologiste médical et associée
- 23. Madame Christine PIALES, médecin, biologiste médical et associée
- 24. Monsieur Daniel BOTTIER, médecin, biologiste médical et associé
- 25. Monsieur Jean-Jacques GIMENEZ, médecin, biologiste médical et associé
- 26. Madame Emilie BRISELET, médecin, biologiste médical et associée
- 27. Madame Aïssata DIALLO, médecin, biologiste médical et associée
- Monsieur Didier BZOREK, pharmacien, biologiste médical et associé
- 29. Monsieur Emmanuel COUGOUREUX, médecin, biologiste médical et associé
- 30. Monsieur Jean-Claude KERJEAN, pharmacien, biologiste médical et associé, à raison de 2 jours par semaine, soit 4 vacations par semaine
- 31. Madame Hélène LELIEVRE, pharmacien, biologiste médical et associée
- 32. Madame Christel GOLDENBERG, pharmacien, biologiste médical et associée
- 33. Monsieur Guy MPOYE, pharmacien, biologiste médical et associé
- 34. Monsieur Kodjo EQUAGOO, pharmacien, biologiste médical et associé, à mi-temps
- 35. Monsieur Modeste MBALOULA, pharmacien, biologiste médical et associé, à mi-temps
- 36. Madame Cécile BESSON, pharmacien, biologiste médical et associée
- 37. Monsieur George GUILLIN, pharmacien, biologiste médical et associée, à raison de 5 jours par semaine, soit 10 vacations par semaine
- 38. Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE, pharmacien, biologiste médical et associé, à raison de 2 jours par semaine, soit 4 vacations par semaine
- 39. Madame Marie-Hélène BOUTILLIER, pharmacien, biologiste médical salarié et associée, à raison d'1 jour par semaine, soit 2 vacations par semaine
- 40. Madame Delphine MARQUE, pharmacien, biologiste médical salarié et associée, à raison de 2 jours par semaine, soit 4 vacations par semaine
- 41. Monsieur Éric BERTHEMY, pharmacien, biologiste médical et associée, à raison de 2,5 jours par semaine, soit 5 vacations par semaine
- 42. Monsieur Yanis BOUAMRA, pharmacien, biologiste médical et associée, à raison de 5 jours par semaine, soit 10 vacations par semaine

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Actions ordinaires	Capital en %	Droits de vote	Droit de Vote en %
Antoine KERJEAN	61	0,00 %	1 553 004	13,89 %
Nabila BELHOUACHI	62	0,00 %	1 578 463	14,12 %
Jean-Baptiste CAMPERGUE	62	0,00 %	1 578 463	14,12 %
Yvan MLYNARZ	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Catherine DENIS	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Frédéric DUMAS	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Pierre BERTEAU	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Olivier DELAMARE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Alban DORE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Valérie DUMAS	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Caroline SANCHEZ	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Bernard GRANIER	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Yassine BOUTRAD	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Joëlle KHEDER CHAH	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Manuel LANZENBERG	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Isabelle DESHAYES	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Bénédicte STRAUB	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Guy BRIN	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Hervé LUITAUD	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Thierry FREMION	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Françoise FRANCON	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Christine PIALES	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Aline BICHON	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Daniel BOTTIER	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Jean-Jacques GIMENEZ	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Emilie BRISELET	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Didier BZOREK	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Emmanuel COUGOUREUX	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Jean-Claude KERJEAN	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Aïssata DIALLO	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Christel GOLDENBERG	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Hélène LELIEVRE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Guy MPOYE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Kodjo EQUAGOO	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Modeste MBALOULA	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Cécile BESSON	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Pierre-Emmanuel MARQUE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Marie-Hélène BOUTILLIER	1	0,00 %	25 459	0,23 %
George GUILLIN	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Delphine MARQUE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Éric BERTHEMY	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Yanis BOUAMRA	1	0,00 %	25 459	0,23 %

Sous-total Associés Professionnels Internes	224	0,004 %	5 702 835	51,00 %
SAS NUTSCO	87	0,002 %	87	0,00 %
Sous-total Tiers Porteurs	87	0,002 %	87	0,00 %
SELAS CERBALLIANCE IDF SUD	1 578 687	28,81 %	1 578 687	14,12 %
SELAFA CERBA	3 588 154	65,48 %	3 588 154	32,09 %
SELAS CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST	312 265	5,70 %	312 265	2,79 %
Indivision successorale de Monsieur Daniel DEREUMAUX	1	0,00 %	1	0,00 %
Sous-total Associés Professionnels Externes	5 479 107	99,994 %	5 479 107	49,00 %
TOTAL	5 479 418	100,00 %	11 182 029	100,00 %

ARTICLE 2°: L'arrêté n° DOS-2022/4980 du 23 décembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » est

abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3º: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal

administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4º: Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé lle-de-France est chargé de

l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 19 janvier 2024

Pour La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation Le Directeur du pôle Efficience



Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-16-00007

Arrêté n° DOS 2023/836 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » sis 32 avenue des Moulins Gémeaux à Saint-Denis (93200)



Égalité Fraternité



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2023/836

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » sis 32 avenue des Moulins Gémeaux à Saint-Denis (93200)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU La loi nº 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU La loi n °2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale :
- VU La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou règlementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux;
- VU Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU L'arrêté n° 41/ARSIDF/LBM/2017 du 5 mai 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord ».

CONSIDERANT La demande reçue en date 9 mars 2023, complétée définitivement le 6 décembre 2023, adressée par le cabinet d'avocats SEGIF, conseil juridique mandaté par le laboratoire de biologie médicale « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » sis 32, avenue des Moulins Gémeaux à Saint-Denis (93200), exploité par la SELARL « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical salariée de Madame Chantal **BAGUET**:
- La constatation du décès de Monsieur Philippe PICARD survenu le 22 juillet 2021 et la constatation corrélative de la cessation de ses fonctions de biologiste coresponsable:

- La cession de parts sociales de la SELARL « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » entre les associés de la société ;
- L'intégration de Monsieur Charles MARCHIONINI, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé à compter du 2 novembre 2022, au moyen de la cession d'une part sociale de la SELARL « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » par la société « ACP » à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELARL « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord », en date du 1er décembre 2022, portant acte de :

- La cession de la part sociale détenue par l'indivision successorale de Monsieur Philippe PICARD au profit de la SPFPL « GOP »;
- La cession de 101 parts sociales détenue par la société « 3P » au profit de la SPFPL « GOP »;
- La cession de 21 parts sociales détenue par la société « 3P » au profit de la SPFPL « ACP »;
- La cession de 2 parts sociales détenue par la société « 3P » au profit de la SARL « FITOUSSI LABORATOIRE »;
- La cession d'une part sociale détenue par la SPFPL « ACP » au profit de Monsieur Charles MARCHIONINI:
- La modification corrélative des statuts de la société ;

CONSIDERANT La copie de la convention d'exercice conclue entre la société « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » et Monsieur Charles MARCHIONINI, pharmacien biologiste, en date du 12 août 2022, à compter du 2 novembre 2022 ;

CONSIDERANT La copie de la cession d'une part sociale de la société « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » détenue par la SPFPL « ACP » au profit de Monsieur Charles MARCHIONINI;

CONSIDERANT La copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Charles MARCHIONINI, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens au 2 novembre 2022 ;

CONSIDERANT Le protocole de cession de parts sociales de la société « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord », conclu en date des 15 et 21 décembre 2022 entre la société « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » et, respectivement :

- L'indivision successorale de Monsieur Philippe PICARD et la SPFPL « 3 P », les cédants,
- La SPFPL « GOP », la SPFPL « ACP » et la SARL « FITOUSSI LABORATOIRE », les cessionnaires,
- Madame Laurence PAPER en son nom propre et en sa qualité d'associée unique de la SPFPL « LPWP », Monsieur Frédéric FITOUSSI en son nom propre et en sa qualité d'associé unique de SPFPL « FFASN », Messieurs Grégoire OGHINA et Arnaud CHENEBIT, les co-associés renonçants ;

CONSIDERANT La liste des techniciens de laboratoire exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » ;

CONSIDERANT Les statuts de la SELARL « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord », mis à jour à l'issue des décisions unanimes des associés en date du 1^{er} décembre 2022 et suite aux

cessions de parts entre associés en date des 15 et 21 décembre 2022 ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » à l'issue des opérations susvisées ;

ARRETE:

ARTICLE 1er:

Le laboratoire de biologie médicale « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » dont le siège social sis 32, avenue des Moulins Gémeaux à Saint-Denis (93200), codirigé par Monsieur Frédéric FITOUSSI, Monsieur Grégoire OGHINA, Monsieur Arnaud CHENEBIT et Madame Laurence PAPER, exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 93 002 486 4, est autorisé à fonctionner sur les trois sites ouverts au public ci-dessous :

1. Le site principal et siège social, au sein de l'établissement de santé « Centre Cardiologique du Nord »

32 avenue des Moulins Gémeaux à SAINT-DENIS (93200)

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie) d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie, auto-immunité), et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse) N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 487 2

2. Le site Anatole France

10 boulevard Anatole France à SAINT-DENIS (93200) Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 488 0

3. Le site Chaumettes

7 rue des Chaumettes à SAINT-DENIS (93200)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 740 4

La liste des six biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont cinq biologistes associés, est la suivante :

- 1. Monsieur Frédéric FITOUSSI, pharmacien biologiste, co-responsable,
- 2. Monsieur Grégoire OGHINA, médecin biologiste, co-responsable,
- 3. Monsieur Arnaud CHENEBIT, médecin biologiste, co-responsable,
- 4. Madame Laurence PAPER épouse WAINBLUM, pharmacien biologiste, co-responsable.
- 5. Monsieur Charles MARCHIONINI, pharmacien biologiste, associé
- 6. Madame Nathalie KAWERK, pharmacien biologiste

La répartition du capital social de la SELARL « Laboratoire du Centre Cardiologique du Nord » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de vote	Droits de vote en %
Frédéric FITOUSSI	1	1	0,01 %

Arnaud CHENEBIT	1	1	0,01 %
Grégoire OGHINA	1	1	0,01 %
Laurence PAPER épouse WAINBLUM	1	1	0,01 %
Charles MARCHIONINI	1	1	0,01 %
SPFPL « FFASN » détenue par M. Frédéric FITOUSSI	149	149	11,92 %
SPFPL « ACP » détenue par M. Arnaud CHENEBIT	319	319	25,52 %
SPFPL « GOP » détenue par M. Grégoire OGHINA	401	401	32,08 %
SPFPL « LPWP » détenue par Mme Laurence PAPER	124	124	9,92 %
Sous-total Associés Professionnels Internes	1 000	1 000	79,84 %
SARL « FITOUSSI LABORATOIRE »	252	252	20,16 %
Sous-total tiers porteurs	252	252	20,16 %
TOTAL	1250	1250	100,00 %

ARTICLE 2e: L'arrêté n° 41/ARSIDF/LBM/2017 du 5 mai 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Laboratoire du Centre Cardiologique du

Nord » est abrogé.

ARTICLE 3e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal

administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa

notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4e: Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé lle-de-France est chargé

de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la

préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 16 janvier 2024

Pour La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation, Le Directeur du pôle Efficience



Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-22-00010

Arrêté n° DOS 2024 / 080 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « ASTRABIO » sis 181, rue de Crimée à PARIS (75019)





AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n° DOS - 2024 / 080

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « ASTRABIO » sis 181, rue de Crimée à PARIS (75019)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- **VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- La loi nº 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- La loi nº 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208;
- Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux;
- Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- L'arrêté n° DOS 2023/3873 en date du 1er décembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « ASTRABIO » sis, 181 rue de Crimée à PARIS (75019).

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 10 janvier 2024, transmise par Maître Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN du cabinet d'avocats « MBA & Associés », conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS « ASTRABIO » sis, 181 rue de Crimée à PARIS (75019), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

> La démission de Monsieur Éric BERTHEMY de ses fonctions de biologiste médical associé au sein de la société à effet au 1er janvier 2024 et la cession de son action de catégorie O au profit de Monsieur François TOULAT;

- L'agrément de Madame Anne TRIOL, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, au moyen du prêt d'une action de catégorie O de Monsieur Michel LAVNER à son profit ;
- La démission de Monsieur François TOULAT de ses fonctions de directeur général de la société à effet au 1er janvier 2024 ;
- La démission de Monsieur Michel LAVNER de ses fonctions de président et la nomination de Monsieur François TOULAT en qualité de président de la société à effet au 1er janvier 2024;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des décisions unanimes des actionnaires de la SELAS « ASTRABIO » en date du 16 octobre 2023, portant acte de :

> L'agrément de Madame Anne TRIOL, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, au moyen du prêt d'une action de catégorie O de Monsieur Michel LAVNER à son profit :

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des décisions unanimes des actionnaires de la SELAS « ASTRABIO » en date du 19 décembre 2023, portant acte de :

- La démission de Monsieur Éric BERTHEMY de ses fonctions de biologiste médical associé au sein de la société à effet au 1er janvier 2024 et la cession de son action de catégorie O au profit de Monsieur François TOULAT;
- La démission de Monsieur François TOULAT de ses fonctions de directeur général de la société à effet au 1er janvier 2024 ;
- La démission de Monsieur Michel LAVNER de ses fonctions de président et la nomination de Monsieur François TOULAT en qualité de président de la société à effet au 1er janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT L'ordre de mouvement relatif à la cession de d'une action de catégorie O détenue par Monsieur Éric BERTHEMY au profit de Monsieur François TOULAT;

CONSIDÉRANT La convention de prêt de consommation d'une action de catégorie O de la société « ASTRABIO », conclu entre Monsieur Frédéric LAVNER et Madame Anne TRIOL, en date du 20 novembre 2023;

CONSIDÉRANT La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « ASTRABIO » en date du 1er janvier 2024:

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

Le laboratoire de biologie médical multi-sites « ASTRABIO » dont le siège social est situé au 181, rue de Crimée à PARIS (75019), dirigé par Messieurs Michel LAVNER et François TOULAT, exploité par la société d'exercice libéral à actions simplifiée « ASTRABIO » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ n° 75 005 197 1, est autorisé à fonctionner sur les trois sites listés ci-dessous :

1. Le site « Crimée », site principal et siège social 181, rue de Crimée à PARIS (75019)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase), immunologie (allergie), microbiologie (sérologie infectieuse, virologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 198 9

2. Le site « Batignolles »

51, rue des Batignolles à PARIS (75017)

Site pré-post analytique

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : hématologie (immunohématologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 200 3

3. Le site « Stalingrad »

2 avenue de Flandre à PARIS (75019)

Site pré-post analytique

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-

mycologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 199 7

La liste des trois biologistes médicaux associés, exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- 1. Monsieur François TOULAT, médecin, biologiste médical associé, président,
- 2. Monsieur Michel LAVNER, médecin, biologiste médical associé.
- 3. Madame Anne TRIOL, médecin, biologiste médical salariée, associée

La répartition du capital social de la SELAS « ASTRABIO » est la suivante :

Associés	Actions de préférence O	Actions de préférence P	Total actions	Capital et droit de vote en %
Michel LAVNER	3 636	0	3 636	45,7935 %
François TOULAT	409	0	409	5,1511 %
Anne TRIOL	1	0	1	0,0126 %
Sous-total – Associés Professionnels internes	4 046	0	4 046	50,9572 %
SEL BIO 4L	0	3 894	3 894	49,0428 %
Sous-total – Associés professionnels externes	0	3 894	3 894	49,0428 %
TOTAL	4 046	3 894	7 940	100,00 %

L'arrêté n° DOS - 2023/3873 en date du 1er décembre 2023 portant autorisation de ARTICLE 2^e:

fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « ASTRABIO » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3e:

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4°: Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé lle-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22 janvier 2024

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Par délégation Le Directeur du pôle Efficience



Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-22-00009

Arrêté n° DOS 2024 / 164 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO XV » sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015)



Fraternité



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2024 / 164

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO XV » sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou règlementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux :
- VU Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs;
- VU L'arrêté n° DOS-2023/3501 du 20 novembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABO XV », sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015).

CONSIDERANT

La demande reçue en date du 4 décembre 2023 et complétée définitivement en date du 18 décembre 2023, de Monsieur Natalio AWAIDA, représentant légal du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO XV », exploité par la SELAS « LABO XV », sise 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte la démission de Monsieur Jacques ASSAYAG de ses fonctions de biologiste médical associé de la SELAS « LABO XV » et la restitution du prêt d'une action au profit de Monsieur Natalio AWAIDA, à effet au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT

La copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « LABO XV » en date du 3 décembre 2023 portant acte de la démission de Monsieur Jacques ASSAYAG de ses fonctions de biologiste médical associé de la SELAS « LABO XV » et la restitution du prêt d'une action au profit de Monsieur Natalio AWAIDA, à effet au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT

La copie de la convention de prêt d'une action de la société « LABO XV » de Monsieur Natalio AWAIDA au profit de Monsieur Jacques ASSAYAG, en date du 13 novembre 2018 et à effet à la même date ;

CONSIDERANT

La lettre de démission de Monsieur Jacques ASSAYAG de la société « LABO XV », à effet au 31 décembre 2023 :

CONSIDERANT

La liste des sept techniciens de laboratoire médical de la SELAS « LABO XV » en date du 18 décembre 2023 ;

CONSIDERANT

La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « LABO XV » à compter du 11 décembre 2023 ;

ARRETE:

ARTICLE 1er:

Le laboratoire de biologie médicale « LABO XV » dont le site principal est situé 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), dirigé par Monsieur Natalio AWAÏDA, biologiste responsable, exploité par la SELAS « LABO XV », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le N° 75 005 204 5, est autorisé à fonctionner sur les trois sites listés cidessous :

 Le site Vaugirard siège social et site principal 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), 1er étage

Ouvert au public

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 205 2

2. Le site Mozart

16, Avenue Mozart à PARIS (75016)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 207 8

3. Le site Pavé de Grillon

19, rue Pavé de Grillon à THIAIS (94320)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 069 6

La liste des **quatre** biologistes médicaux, dont **trois** biologistes associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

- 1. Monsieur Natalio AWAÏDA, médecin, biologiste responsable, Président
- 2. Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste médical
- 3. Monsieur Clément Roland KABLA, pharmacien, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de 20 heures/semaine,
- 4. Monsieur Antoine KHOURY, pharmacien, biologiste médical salarié

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABO XV » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	Droits de vote en %
Monsieur Natalio AWAÏDA	498	498	99,6 %
Monsieur Mohamed DJELLEL	1	1	0,2 %
Monsieur Clément Roland KABLA	1	1	0,2 %
TOTAL	500	500	100%

- ARTICLE 2º: L'arrêté n° DOS-2023/3501 du 20 novembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABO XV » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4e: Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22 janvier 2024

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation Le Directeur du pôle Efficience



Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2024-01-23-00001

Arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES

Le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, Commandeur de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants ;

Vu le décret du 22/07/2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2023-05 du 24/02/2023 fixant le seuil d'agrandissement significatif en région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2020-08-17-012 du 17/08/2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la demande d'autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime présentée par la société ARTEMIS DOMAINE du 22/05/2023 ;

Vu l'avis favorable de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Île-de-France du 10/01/2024;

Considérant que la demande d'autorisation concerne une opération qui consiste en une prise de participation complémentaire réalisée par un cessionnaire personne morale ayant pour effet de renforcer les droits d'un tiers agissant par son interposition, lorsque ce cessionnaire contrôle déjà la société;

Considérant que cette opération a pour conséquence une prise de contrôle, au sens du IV de l'article L. 333-2 du code rural et de la pêche maritime, de la société ARTEMIS DOMAINES par la société ARTEMIS représentée par la société FINANCIERE PINAULT, elle-même détenue par Monsieur François Jean Henri PINAULT qui détiendra ainsi 77,2070 % des droits de vote ;

Considérant que la surface exploitée ou détenue directement ou indirectement par Monsieur François Jean Henri PINAULT suite à l'opération sera de 509 hectares 47 ares et 94 centiares et dépassera le seuil d'agrandissement significatif fixé à 227 hectares ;

Considérant que l'opération consiste en une cession de parts sociales détenues par un associé minoritaire commanditaire à un autre associé qui contrôle déjà indirectement la société;

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15 Tel: 01 82 52 46 46 benoit.magat@agriculture.gouv.fr http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/ **Considérant** que la contribution apportée par l'opération envisagée au développement du territoire ou à la diversité de ses systèmes de production l'emporte sur les atteintes aux objectifs définis à l'article L. 333-1 du code rural et de la pêche maritime, pour les motifs suivants :

- Maintien d'un tissu économique en zone rurale : le groupe emploie actuellement environ 400 salariés au travers de ses filiales ;
- Performance environnementale des systèmes de production : le groupe contrôlé par le cessionnaire continue sa démarche de conversion en agriculture biologique de l'ensemble de ses parcelles exploitées et a instauré une culture respectueuse des enjeux environnementaux ;
- Maintien d'un patrimoine viticole exceptionnel : la stratégie du groupe est de produire des vins d'exception, contribuant au rayonnement de la gastronomie française.

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}:</u> L'autorisation n°OS7523002901 au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime est accordée à M. François Jean Henri PINAULT au travers de la société ARTEMIS (SI-RET°37864899200030), à compter du 26/01/2024.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

<u>Article 3:</u> Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 janvier 2024,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

Signé

Benjamin BEAUSSANT

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15 Tel: 01 82 52 46 46 benoit.magat@agriculture.gouv.fr http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/